

Sommaire

PARTIE I LA MARCHÉ DE LA RÉVOLUTION

La Révolution universelle	p. 12
Des États généraux à l'Assemblée nationale	p. 16
La prise de la Bastille	p. 55
Varennes, la fuite du roi	p. 28
10 août 1792, la deuxième révolution	p. 34
Le roi, la reine et la Révolution	p. 40

PARTIE II LES GRANDS BOULEVERSEMENTS

Octobre 1789, l'irruption des femmes	p. 46
L'Église en crise et les États généraux	p. 52
La révolution des propriétés	p. 60
Les colonies et l'abolition de l'esclavage	p. 66
La révolution militaire	p. 72

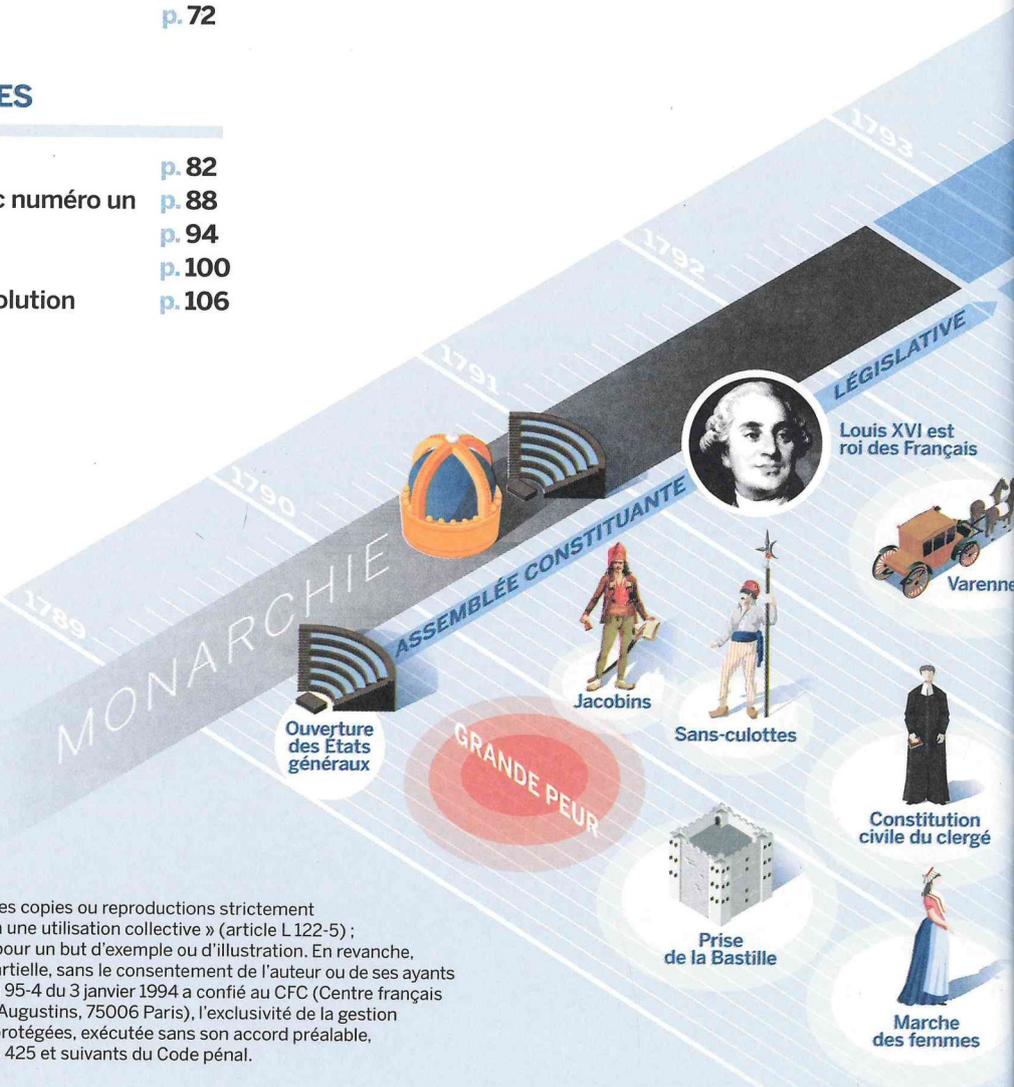
PARTIE III LUTTES ET GUERRES

Vous avez dit Terreur ?	p. 82
L'exception vendéenne, ennemi public numéro un	p. 88
Révoltes, militants et brigands	p. 94
La Contre-Révolution	p. 100
Le Directoire, derniers feux de la Révolution	p. 106

Nos héritages	p. 112
Bibliographie	p. 118
Index des noms	p. 122

ISBN : 978-2-3793-3110-7
Dépôt légal – 1^{re} édition : 2021, octobre
© Passés composés/Humensis, 2021
170 bis, boulevard du Montparnasse,
75680 Paris cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L 122-5) ; il autorise également les courtes citations effectuées pour un but d'exemple ou d'illustration. En revanche, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L 122-4). La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au CFC (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



2023 W 3701 / 648066

120